



CFDT Douane
51 Avenue Simon Bolivar
75950 PARIS Cedex 19
à
Madame la Directrice Générale
des Douanes et Droits Indirects
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cédex

Paris, le 27 septembre 2021

Objet : Egalité professionnelle. Situation des femmes enceintes exerçant en Surveillance.

Madame,

Tant dans notre pratique syndicale que dans nos fonctions, vous avez constaté que la CFDT-Douane porte une attention toute particulière aux questions qui concernent l'égalité professionnelle.

Nous souhaitons donc attirer votre attention sur la situation que rencontrent les femmes enceintes en poste dans la branche de la surveillance, celles-ci se trouvant encore aujourd'hui trop souvent pénalisées.

En effet, il est extrêmement courant que le médecin de prévention préconise un poste adapté, et cela, quelques mois avant le début du congé maternité.

Ces agentes sont alors invitées à rejoindre un poste dans le bureau de douane le plus proche, à la Direction ou encore à la division. Par le passé, cela ne semblait poser aucune difficulté. Malheureusement, le développement de SIRHIUS et sa connexion avec l'application Matthieu ont annihilé toute souplesse.

C'est ainsi que désormais, nos collègues féminines mises à disposition d'un bureau perdent sur le champ leur régime indemnitaire surveillance ! Ce n'est ni admissible, ni acceptable.

Ce constat précis nous éloigne des engagements pris lors des travaux sur le « plan égalité professionnelle ».

Rappelons-les :

Axe 1 : Favoriser la mixité des métiers : « en identifiant les causes des déséquilibres existants ... et en faisant de la mixité une exigence ... »

Axe 2 : Garantir l'égalité des parcours professionnels et l'égalité salariale

Axe 3 : Mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle.

Axe 5 : Améliorer la gouvernance pour un déploiement efficace de la politique en faveur de l'égalité professionnelle.

Nous sommes de fait et concrètement devant une régression de cette marche vers l'égalité qui nous est si chère.

Par la présente lettre, nous vous demandons, Madame la directrice générale, de mettre en place urgemment des mesures et dispositifs qui ne pénalisent plus nos collègues féminines de la branche surveillance pendant leur grossesse et qui permettent le maintien total de leur salaire.

En 2021, tout écart, toute différence de traitement, toutes mesures qui pénalisent les femmes qui plus est au sein d'une administration est insupportable et doit être corrigée.

Pour la CFDT, l'égalité est un combat quotidien et nous comptons bien le poursuivre.

Merci de l'attention que vous porterez à cette revendication.

Pour la CFDT DOUANE
Le secrétaire général
David--Olivier CARON